

Religions, Femmes et Fondamentalismes

Michèle Vianès, séminaire Lef et Deutscher Frauenrat

18 mai 2007 à Potsdam

Partout, dans l'espace et dans le temps, on observe les rapports de hiérarchie patriarcale et d'assujettissement des femmes. Quel est le poids des religions, clé du symbolique, dans la formation et le maintien de cette hiérarchie ?

Les religions ont été fixées par des hommes, pour les hommes. Les textes sacrés, transcrits, étudiés, commentés le furent aussi par ces mêmes hommes qui pendant des siècles eurent le monopole de l'accès à la culture. Les femmes constatant aujourd'hui que leur place dans les religions est secondaire par rapport aux hommes, alors que leur rôle dans la transmission est primordial, expriment la volonté soit de s'émanciper des religions soit de réinterpréter les textes afin de mettre en place un partage égal du masculin et du féminin dans les institutions, les rituels, les enseignements et la parole théologiques.

Il n'est pas question ici de faire un état comparatif des religions et encore moins leur exégèse, mais simplement de dégager les constantes misogynes qui ont abouti à la discrimination des femmes dans toutes les religions et d'étudier la manière dont les hommes et les Etats utilisent les religions pour posséder le corps et l'esprit des femmes.

Pour apporter des éléments de réponse, je vais organiser ma contribution en 3 parties :

1. Construction de la hiérarchie patriarcale

Comment et pourquoi se sont construits ces rapports hiérarchiques? Pourquoi les femmes les ont-elles acceptés ?

2. Emancipation des femmes

Comment de manière individuelle puis collective cette hiérarchie a-t-elle été dénoncée ? Les combats des féministes au XIX^e et au XX^e siècle vers l'émancipation des femmes leur indépendance par rapport au cléricalisme, la femme devient une personne dont le consentement importe.

3. Instrumentalisation des religions par les fondamentalistes

Les tentatives de régression des droits des femmes en instrumentalisant les religions pour conserver les 3 sanctuaires religieux, politique et militaire du pouvoir masculin.

1. Construction de la hiérarchie patriarcale

Les religions depuis les origines de l'humanité ont mis en place la hiérarchie hommes/femmes. Les hommes ont cherché à expliquer la création du monde, à proposer des réponses à la question fondamentale : Pourquoi les femmes ont-elles le pouvoir exorbitant de donner naissance aussi bien à des filles qu'à des garçons, pourquoi les hommes doivent nécessairement passer par une femme pour se reproduire à l'identique. ?

Pour que la race des hommes se perpétue, les H. doivent avoir à leur disposition une femme qui leur donnera des fils. Le désir d'immortalité les conduira à rendre un culte à leurs aïeux, de père en fils, donc de contrôler que leurs fils soient bien les leurs.

Des philosophes grecs ont théorisé l'infériorité des femmes, le droit romain a légalisé la subordination des femmes.

Toutes les explications avancées montraient la nécessité de s'appropriier des femmes et de pouvoir les maintenir à disposition dans leur fonction de reproduction. La femme n'est qu'un réceptacle. Pour Aristote, « un rapport est réussi si la semence impose le masculin ». Donc la naissance d'une fille signe l'échec de l'homme. Voilà pourquoi la valorisation de l'homme s'est imposée, voilà pourquoi encore aujourd'hui on observe les infanticides concernant les petites filles.

La place des femmes dans les discours philosophiques grecs : classer la différence sexuelle en rapport avec d'autres types de différences, pour mieux relever les incapacités des femmes. En Grèce, à Rome, les femmes sont des « mineures sous la tutelle d'un maître » (Maurice Sartre). L'incapacité des femmes à transmettre la légitimité, l'ordre successoral est premier par rapport à toutes les incapacités féminines. L'exclusion de la fonction à délibérer au nom d'autrui et pour les autres, donc l'exclusion de la représentation de l'universel, a exclu les femmes du pouvoir politique. Le code Napoléon n'a rien inventé ! A Rome, l'incapacité des femmes à sacrifier, le refus de la visibilité des femmes aux côtés des dieux, interdiction des lieux sacrés sous prétexte d'impuretés a entraîné la diabolisation et les tabous qui ont justifié l'exclusion des femmes du pouvoir religieux.

Les grandes religions monothéistes font de la hiérarchie H/F l'ordre d'une Nature voulue et créée par Dieu. Comment les femmes peuvent accoucher de cette perfection humaine qu'est le spécimen mâle de l'humanité ?

Mais cette infériorité ne se constate pas seulement dans le monde méditerranéen. Traditions et religions ont « expliqué » les incapacités des femmes en faisant appel à la Nature. Elles ont interprété des faits biologiques, le premier d'entre eux étant le sang menstruel. Là va s'ouvrir le registre du pur et de l'impur, permettant de jouer sur toute la gamme du licite et de l'illicite, du permis et de l'interdit.

Pour le bouddhisme, menstrues et sang de l'accouchement condamnaient les femmes à tomber dans un enfer spécifique : l'Etang de Sang dont elles ne pouvaient échapper qu'après certains rites exécutés par des prêtres, moyennant finances.

Les femmes vont être dans le même temps intellectuellement stérilisées par une masse d'obligations ridicules et tatillonnes (interdits alimentaires, tâches domestiques ritualisées, etc. ;).

Femmes impures, femmes domestiques, femmes tentatrices : il va falloir cacher la femme. La matérialisation d'espaces séparés est également une constante : espace privé dévolu aux femmes, espace public aux hommes, mais également séparation (sexe et *section* appartiennent à la même famille de mots) dans les espaces communs : *mehitsah* : rideau dans le grand temple de Jérusalem, *hijab* séparation entre les femmes de Mahomet et les solliciteurs venus demander conseil au prophète ou sur elle-même dans l'espace public le voile afin que même dehors, elles soient dedans. Séparer, rendre invisibles les femmes, mais les louer en tant que mère ou épouses vertueuses, et surtout en faire des servantes obéissantes. Toutes les religions considèrent que les hommes subviennent aux besoins matériels de ces pauvres femmes en échange de services domestiques, sexuels et maternels.

2. Emancipation des femmes

Des hommes et des femmes ont dénoncé cette sujétion, de manière singulière d'abord puis collective.

2 grands courants fondateurs de l'émancipation des femmes :

2.1. La Réforme

L'espace ouvert par la Réforme préconisant la lecture individuelle de la Bible, a été une première bouffée d'oxygène grâce à l'alphabétisation des filles, l'accès direct aux textes fondateurs, à la connaissance et à la réflexion.

Les femmes des pays protestants d'Europe du Nord ont initié la longue marche vers l'égalité hommes/femmes. C'est paradoxal par rapport aux théories traditionalistes misogynes de Luther et Calvin, mais l'ouverture du protestantisme à la parole des femmes, les différentes fonctions dévolues aux femmes des pasteurs vont permettre la naissance du féminisme protestant au XIX^e siècle.

Démontrant *a contrario* les paroles de Paul de Tarse « Que les femmes se taisent dans les Assemblées ». Dès que les femmes ont pu parler dans les assemblées, elles n'ont plus accepté d'être « soumises à leurs maris », comme le préconisait Luther.

2.2.La Révolution française,

Héritière des Lumières, « la révolution est le moment historique de la découverte par la civilisation occidentale que les femmes peuvent avoir une place dans la cité, et non plus simplement dans l'ordre domestique » Elisabeth Sledziewski.

Affirmer que le passé n'est pas immuable et l'avenir différent du présent légitime un espace de revendications pour celles qui refusent d'être soumises parce que femmes. Reconnaître le statut d'individus aux uns entraîne qu'il le soit à tous « quels que soient leur religion, leur couleur ou leur sexe » (Condorcet).

Condorcet affirme, (1790) que l'instruction doit être commune aux hommes et aux femmes, publique, laïque et gratuite. Et surtout que les hommes ne peuvent être libres et égaux si la moitié du genre humain n'est pas libérée de ses entraves séculaires. Il dénonce le rôle des prêtres: en soumettant la sexualité et l'esprit des femmes à une autorité qu'on ne leur demande pas de comprendre, ils les préparent à la servitude forcée ou volontaire.

Les lois de Septembre 1792 établissent la laïcisation de l'Etat civil et le divorce : la femme peut choisir son mari et le quitter, les deux époux sont traités à égalité. La femme de lettres britannique Mary Wollstoncraft publie en 1792 « Défense du droit des femmes », sur la situation des femmes en France. Les femmes sont devenues des individus.

Mais l'immense majorité des Révolutionnaires est prise de vertige devant l'émancipation civile des femmes, peur des régressifs : la Convention ferme les Clubs de Femmes le 30 octobre 1793. Les françaises sont renvoyées dans les bras des prêtres, leurs directeurs de conscience. Il a fallu un siècle pour que les grands républicains (protestants ou époux de protestantes, le pouvoir occulte des femmes) réalisent l'erreur. *Pour Jules Ferry « celui qui tient la femme tient tout, c'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ».*

La création de l'Ecole laïque pour les deux sexes (loi du 2 mars 1882) est une première clé qui va permettre d'ouvrir aux filles l'accès à l'égalité des chances.

Une génération après, le 9 décembre 1905 loi de séparation des Eglises et de l'Etat. La séparation est indispensable : la religion qui relève de la foi n'a pas à inspirer les lois ni exercer de contrôle sur le politique.

L'être humain, homme ou femme, est un être libre grâce à l'usage de sa raison et de son esprit critique : c'est l'idéal laïque.

La laïcité, séparation et non sécularisme, organise l'espace politique qui repose sur la liberté de conscience, l'égalité en droit des options philosophiques et des croyances religieuses, la fraternité républicaine, envers l'autre. Tenir les trois en même temps n'est ni naturel ni inné, mais construit et acquis. Permettre à des citoyens et des citoyennes - c'est-à-dire des hommes et des femmes émancipés par une éducation à l'autonomie rationnelle de jugement- de vivre ensemble, dans le respect réciproque des convictions et croyances de chacun.

Pour cela la neutralité de l'Etat est indispensable. Ce n'est pas l'indifférence, mais l'impartialité dans la garantie pour toutes les confessions de pouvoir exercer librement leur culte, sous réserve de ne pas attenter aux libertés d'autrui, ni troubler l'ordre public.

L'Etat reconnaît des droits fondamentaux à chaque individu, indépendamment de leur origine, sexe, opinions. Il reconnaît à chacun la même dignité, et la liberté de croire, de ne pas croire, de douter ou de changer de religion. Il n'exige nulle dévotion en contrepartie mais l'adhésion librement consentie à un contrat et à des devoirs de la part de consciences autonomes et libres, c'est-à-dire éclairées, aptes à juger et capables de vouloir

Partout dans le monde, en suivant des cheminements différents, les femmes vont s'affranchir du poids des religions par les revendications de disposer librement de leur corps, de leur esprit et d'avoir la maîtrise de leur désir d'enfant. Au milieu du xx^e siècle, l'avancée des droits des femmes était visible dans tous les pays du monde.

Orientation sociale décisive, l'émancipation féminine a largement infléchi le rapport des femmes à la religion. Son incidence a pris des formes variées, voire opposées, entre progressisme et intégrisme qui troublent profondément l'ordre ancestral, supposé naturel et surnaturel. Toutes les religions voient s'opposer les femmes : les traditionalistes, gardiennes de l'orthodoxie, se considérant comme les seules conformes aux prescriptions de leur Dieu, fidèles et fécondes pour transmettre aux nouvelles générations la foi des anciens jours. Et un courant libéral, pro-choice admettant les mariages interconfessionnels, la maîtrise du désir d'enfant, la prêtreise, les sexualités différentes.

3. Instrumentalisation des religions par les régressifs

La maîtrise par les femmes de leur désir d'enfants, de leur autonomie financière, de leur corps et leur esprit a paniqué les machocrates qui ont appelé à leur secours les religions.

Les fondamentalismes religieux, ou prétendu tels, considèrent l'émancipation de la femme comme la cause de tous les fléaux de la société, maux qui disparaîtraient si l'on revenait aux conceptions théocratiques patriarcales de domination des hommes et à l'acceptation par les femmes de leur soumission.

Fondamentalisme : concentration homogène doctrinale et disciplinaire entre les mains de chefs religieux qui réclament une obéissance sans limite. Ils considèrent les objections de la raison comme des tentations du démon et veulent convaincre que le monde serait perdu s'il ne rentrait corps et âme dans le cadre serré des traditions autoritaires. Tous les fondamentalismes sont englobant, règlent la vie quotidienne dans les moindres détails afin de toujours penser à Dieu (nourriture, repas et achats, vêtements, loisirs, vie sexuelle) Ils nécessitent claustration intellectuelle et crédulité.

Ils s'opposent à un clergé moderniste dont la pensée alimentée à d'autres sources, en particulier aux découvertes scientifiques, tend à élargir les horizons de la vie religieuse

Bouddhistes, catholiques intégristes, hindouistes, islamistes, juifs orthodoxes, protestants fondamentalistes, sectes même objectif : maintenir les femmes dans leurs obligations : reproduction de la famille et gratification sexuelle du mari. Les tenants de l'islam politique vont, en plus de la peur de l'autonomie des femmes, utiliser la haine de l'Occident pour obtenir l'asservissement volontaire des femmes.

Deux types de discours, soit un discours hypocrite de protection des femmes, soit un discours d'intimidation : la menace de punition sur terre ou au ciel, c'est-à-dire éternelle si les femmes n'obéissent pas aux traditions, sont toujours tenus pour convaincre des femmes de revenir aux schémas patriarcaux théocratiques, la soumission à dieu se matérialisant sur terre par la soumission aux hommes.

La mainmise sur la fécondité et la sexualité des femmes a été et reste le moteur de l'oppression. Les votes conjoints du Saint Siège, de la Pologne des fondamentalistes protestants américains et des Etats musulmans dans les conférences internationales contre l'accès des femmes aux droits à disposer de leur corps en sont la preuve. Ils ont

été rejoints par la Russie lors du vote de la résolution de l'ONU qui interdit la diffamation de l'islam. L'attaque se porte sur les esprits, avec la confusion volontaire entre la diffamation qui concerne les personnes et la religion qui concerne les idées, ce qui a bien été rappelé par l'intervenante Allemande. **L'activité de la pensée est exclue du champ de la loi.** Aucune conviction ou croyance n'est supérieure à celle des autres.

Les tentatives de régression vont donc cibler prioritairement l'autonomie financière en particulier possible grâce au travail salarié des femmes et la maîtrise de leur désir d'enfants.

3.1. Tentatives des catholiques intégristes pour revenir sur le droit à l'IVG, de manière insidieuse et sournoise.

Tentatives de régression sur les droits à la contraception, à l'Interruption volontaire de grossesse, à la procréation assistée, se multiplient, soit par des lois contraires aux droits des femmes, soit de manière insidieuse et sournoise.

Les campagnes de dénonciation des pilules contraceptives, inscrites par le CIRC dans les substances cancérigènes. Or les études sont des synthèses d'étude de différents pays, qui ne portent pas sur les mêmes prescriptions, donc n'ont aucune valeur. Bénéfices / risques pour les femmes : entre l'accroissement minime des risques de cancer du sein, le bénéfice du suivi des femmes, il n'y a pas photo. On n'observe pas de décès dus au cancer du sein qui se sont manifestés à la suite de prise de pilules.

3.2. Le ventre des femmes comme source de supériorité numérique.

Le prédicateur Tarik Ramadan n'est pas contre la pilule à condition que la femme ait déjà donné à la communauté de croyants, l'Oumma, le nombre d'enfants nécessaires à cette supériorité numérique par rapport aux mécréants.

3.3. Les attaques des fondamentalistes islamistes.

Les atteintes à l'égalité en droit, en Europe, des femmes et de fillettes de filiation musulmane sous prétexte de traditions religieuses, imposées par leur mari ou père, leur famille, le voisinage se multiplient. L'enfermement des femmes de confession musulmane, l'apartheid sexué, les mariages sous contraintes, forcés, la répudiation, la polygamie, école de la haine pour les enfants des différentes épouses (30 000 familles polygames en France), les violences psychologiques et physiques dues aux traditions religieuses entraînent des troubles de l'ordre public, allant jusqu'au crime d'honneur et font que toutes les femmes en Europe n'ont pas les mêmes droits !

Le voile islamiste n'est pas une tenue folklorique traditionnelle. Il a été inventé dans les pays arabo-musulman d'abord, puis dans le reste du monde par les tenants de l'islam politique pour montrer leur capacité d'occuper les espaces et les esprits. Ce n'est pas un bout de tissu quelconque. Des femmes qui refusent de le porter sont fouettées, égorgées, lapidées. Dès que les intégristes prennent le pouvoir dans un pays, leur première mesure va être de voiler les femmes de la manière la plus claustrante possible.

En France les jeunes filles de filiation musulmane réussissent à l'école, lieu d'émancipation et devenaient ensuite autonome, elle risquait même d'épouser un non-musulman. Cette peur panique a amené les prédicateurs salafistes à voiler leur fillette pour d'une part les enfermer dans le rôle traditionnel assigné et d'autre part les présenter comme victimes de ces enseignants laïques qui veulent apprendre à leurs élèves à réfléchir, c'est-à-dire selon la définition d'Alain « dire non à ses propres croyances ».

Le conditionnement des enfants par l'éducation familiale se fait dès le plus jeune âge, pour que soit intégrée la subordination des filles et l'obligation de virilité agressive des garçons. Les fillettes sont préparées à une servitude qu'elles penseront volontaire, à être séparées du reste de la société, des hommes, mais aussi des femmes qui n'ont pas la même pratique religieuse.

Cela engendre des représentations des femmes, aussi bien par les filles que par les garçons, totalement contradictoires avec le principe d'égalité en droit entre les hommes et les femmes. De nouvelles frontières sont érigées entre les hommes et les femmes, avec le risque de fragmentation de la société. Comment discerner clairement un « nous » dans l'espace civique qui est un besoin psychique fondamental. Intégration psychologique préalable à toute intégration

Aujourd'hui : des jeunes filles assimilent les schémas patriarcaux que nous pensions archaïques, en particulier leur infériorité par rapport aux garçons. La non-intégration psychologique empêche l'intégration sociale.

L'accusation d'ethnocentrisme proférée par ceux qui veulent enfermer les femmes dans les traditions patriarcales a un impact sur les benêts compassionnels. Des personnes (hommes ou femmes) considèrent que l'égalité en droit, principe universel, ne concerne que les Occidentaux et acceptent séparation et inégalité hommes/femmes pour celles qu'elles considèrent définitivement comme « non-occidentales », même s'ils et elles vivent en Occident depuis plusieurs générations !

Le relativisme culturel est du racisme puisqu'il interdit à des personnes de jouir des droits fondamentaux universels.

L'argument : C'est ma foi, c'est mon choix donc c'est mon droit n'est pas acceptable. La liberté a des limites. Une liberté sans limites engendre la loi du plus fort, du plus riche, du plus vociférant, du plus manipulateur. Dans la devise républicaine, la liberté est associée à l'égalité et à la fraternité parce que la fraternité républicaine empêche la liberté d'engendrer des privilèges et l'égalité d'engendrer l'oppression.

C'est à chacun et chacune d'entre nous de ne pas abandonner les enfants de filiation musulmane à des traditions religieuses contraires au droit universel, sans crainte d'être accusé de « racisme »

C'est à chacun et chacune d'entre nous de dénoncer auprès des institutions chaque fois qu'il ou elle observe des atteintes à la dignité et à l'intégrité des êtres humains et en particulier des mineurs. Toutes les personnes qui vivent sur le territoire ont droit à la protection de l'Etat et doivent obéir aux lois qui permettent de vivre ensemble dans le respect mutuel des différences. C'est la raison pour laquelle l'association que je préside Regards de femmes a déposé plainte contre un imam qui justifiait lors d'une interview dans un magazine, de battre sa femme au nom du coran. L'imam a été condamné à de la prison avec sursis et à une amende. Aucune justification religieuse ne permet de ne pas obéir à la loi du pays.

Conclusion

Préconisations du Conseil de l'Europe du 4 octobre 2005 : « Garantir la séparation nécessaire entre les églises et l'Etat pour que les femmes ne soient pas soumises à des politiques et à des lois inspirées de la religion (par exemple dans le domaine de la famille, du divorce et des lois contre l'avortement) » (article 7.3).

Ne pas être dupe ou complice du discours englobant, négation de l'autonomie de l'individu, des fondamentalistes religieux. Pour cela :

1. Affirmer les principes universels d'égalité de dignité des hommes et des femmes.
2. Toutes les femmes et jeunes filles dans un pays ont les mêmes droits. Refuser toute justification religieuse d'atteinte aux droits des femmes.
3. Ne pas s'enfermer dans des discussions sur les interprétations des textes religieux, dans l'exégèse, mais rester dans le domaine du droit positif.

4. Dénoncer l'argument du relativisme culturel qui permet aux fondamentalistes religieux d'opprimer leurs coreligionnaires, à commencer par les femmes.

TOUTES LES FEMMES DOIVENT AVOIR ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX UNIVERSELS DE LA PERSONNE HUMAINE.